

Anthropologies du droit en discussion(s)
Propositions théoriques et significations pratiques

Nadia Belaidi, Chargée de recherche CNRS, UMR CNRS 7206 Eco-Anthropologie
Geneviève Koubi, Professeur, Université Paris 8, UMR CNRS 7106 Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques

À partir de la diversité des travaux réalisés en anthropologie, nous proposons d'appréhender les études et les travaux des juristes quant à leur perceptions de l'anthropologie *appliquée en droit*, l'anthropologie *du droit*, l'anthropologie juridique (N. Rouland, E. Leroy, notamment) ainsi que des objets, cultures, situations et relations explorés (coutumes, traditions, rituels ; savoirs et savoir-faire, structurations, administrations ; échanges, dons ; identité locale, globale ; communautés, minorités, peuples autochtones ; etc.)

Il semble alors utile de s'interroger sur les liens que le droit et l'anthropologie entretiennent entre eux et selon leurs impacts sur les ou leurs réactions aux événements, en rapport avec les environnements.

Or, ces liens entre droit et anthropologie ne sont pas uniquement appréhendés par les juristes. Bien d'autres disciplines et acteurs (gestionnaires, observateurs, intervenants, etc.) développent leurs propres approches.

L'anthropologie du droit s'entend, ici, comme d'un **outil de compréhension du monde** ; ces approches se réalisant du point de vue des droits traditionnels comme au niveau de la construction sociale et politique contemporaine. La modernité de l'anthropologie du droit se déploie dans sa capacité à penser le présent comme l'à-venir, en complémentarité du *droit des autres* (E. Leroy).

L'anthropologie du droit saisit le/les droit/s dans leur diversité : le droit dans la **pluralité** de ses sources, contextures et références (droit positif, prospectif, coutumier ; pratiques normatives ; représentation de la juridicité), de ses nationalités (comparatisme) et de ses spatialités, ainsi que les droits dans leur **pluriversalité**.

La démarche de **prospective théorique, méthodologique, conceptuelle** retenue pour ces discussions de l'anthropologie du droit se veut être une mise en partage.

Ce séminaire est conçu sur trois années.

Trois séances de 2 heures par an sont envisagées.

- Pour les séances de la première année (à compter d'octobre 2019), intégrées dans le cadre des « *propositions théoriques* », l'idée principale est de mettre en relief la *complexité* (E. Morin) et la *multidimensionnalité* de l'anthropologie du droit.

- Séance 1 : Liens entre anthropologies et droit/s

Introduction du séminaire par Nadia Belaidi et Geneviève Koubi

Intervention : *Anthropologie juridique ou anthropologie du droit ?*

Discutant : Eric Millard, Professeur de droit public, Paris Ouest Nanterre

Débats

- Séance 2 : Anthropologies et droit(s) entre modernité et contemporanéité

Intervention : *Anthropologie de la conservation*

Discutant Richard Dumez, Maître de conférences MNHN et Florence Revelin, post-doc, INRA

Quimper

Débats

- Séance 3 : Droit(s) et cultures, pluralité et pluriversalité

Intervention : *Contextures, cultures et peuples*

Discutant Frédéric Audren, DR CNRS, Centre Perlman, Bruxelles

Débats

- Les séances de la deuxième année aborderont les « *significations pratiques* » en analysant les contenus, les objets, les situations, les phénomènes.

L'angle spécifique de l'analyse offerte par le droit permettrait, peut-être, de saisir le passage de l'ethnographie à l'anthropologie de façon innovante.

Par des approches transitionnelles, il serait possible de cerner le *jeu* du droit dans les compositions sociales en tout domaine (notamment administratif, environnemental, culturel, etc.)

- Les séances de la troisième année corroboraient alors la liaison entre les deux perspectives analysées.

NB : La diversité des approches et des objets (relations, situations) ou sujets (catégories de personnes, populations, communautés, peuples) abordés en anthropologie du droit conduit aussi à discerner les nouveaux objets et sujets (animaux, fleuves, paysages) et, de fait, à discuter les méthodologies appliquées par les chercheurs et les auteurs. Cette dimension parcourt chacune des séances.